

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

Procédure adaptée

Travaux de restauration hydrologique de la zone humide de l'Etang de Mandallaz et du nant des Moulins – Allonzier-la-Caille (74)

Code : ASTERS-2026-ETAL

Date et heure limites de remise des offres :

22 juillet 2026 à 12h00 (heure de Paris)

VISITE DU SITE OBLIGATOIRE

(CF. ARTICLE 12)

L'ACHETEUR :

Asters, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie

60 avenue de Novel - 74000 ANNECY

Tél. : 04.50.66.47.51 – Fax : 04.50.66.47.52

contact@cen-haute-savoie.org

Règlement de la consultation

Sommaire

1.	OBJET DE LA CONSULTATION	3
2.	POUVOIR ADJUDICATEUR.....	3
3.	PROCEDURE DE PASSATION	3
4.	FORME DU MARCHE	3
5.	ALLOTISSEMENT	3
6.	DUREE DU MARCHE.....	3
7.	DECOMPOSITION EN TRANCHES	3
8.	NOMENCLATURE	3
9.	DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	4
10.	FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT	4
11.	VARIANTES – PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	4
12.	VISITE DE SITE	4
13.	DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.....	4
14.	PRESENTATION DES OFFRES.....	5
15.	CONDITION D’ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	6
16.	EXAMEN DES OFFRES.....	7
16.1.	Détail de calcul de la valeur technique.....	7
16.2.	Note globale	8
17.	OFFRES ANORMALEMENT BASSES	9
18.	NEGOCIATION.....	9
19.	ATTRIBUTION DU MARCHE ET DEBUT DU MARCHE.....	9
20.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	10
21.	ANNEXES.....	10
21.1.	ATTESTATION DE VISITE – MODELE A COMPLETER.....	10
21.2.	LOCALISATION DU SITE	12

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la réalisation de prestations de **Travaux de restauration hydrologique de la zone humide de l'Etang de Mandallaz et du nant des Moulins – Allonzier-la-Caille (74)**.

Les prestations attendues sont explicitées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Le montant maximum de commande est de 165 000 euros HT.

2. POUVOIR ADJUDICATEUR

Nom et adresse du pouvoir adjudicateur :

Asters, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie

Siège social : 60 avenue de Novel - 74000 ANNECY

Tél. : 04.50.66.47.51

contact@cen-haute-savoie.org

3. PROCEDURE DE PASSATION

La présente procédure est soumise aux règles issues du code de la commande publique.

La présente consultation est réalisée dans le cadre d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 à R2123-7 et R2131-12 du Code de la commande publique.

4. FORME DU MARCHE

Il s'agit d'un marché ordinaire.

5. ALLOTISSEMENT

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas allouer le présent marché en raison de l'homogénéité des prestations attendues.

6. DUREE DU MARCHE

La durée du marché est précisée au CCAP.

A titre indicatif, les prestations devraient débuter le 15/10/2026.

7. DECOMPOSITION EN TRANCHES

Le marché ne fait l'objet d'aucune division en tranches.

8. NOMENCLATURE

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code Principal	Description
90700000-4	Services relatifs à l'environnement
90710000-7	Gestion environnementale

9. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10. FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement, conjoint ou solidaire, à l'attributaire du marché.

Si le marché est attribué à un groupement conjoint, le mandataire conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

11. VARIANTES – PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

La présentation de variantes n'est pas autorisée.

12. VISITE DE SITE

Il est obligatoire de se rendre sur le site préalablement à la remise d'une offre afin de se rendre compte sur place des conditions d'exécution des prestations et sujétions techniques.

Les visites sont **libres** et doivent être justifiées par **une attestation sur l'honneur** dans laquelle seront jointes une ou plusieurs photos du site visité.

13. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation et son annexe : attestation sur l'honneur de visite ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses éventuelles annexes ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses éventuelles annexes ;
- L'acte d'engagement
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Les formulaires (imprimés DC1 et DC2).

Le candidat est informé que seul l'exemplaire du dossier de consultation détenu par le pouvoir adjudicateur fait foi.

14. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Les pièces accompagnant le dossier, rédigées en langue étrangère ne sont acceptées que si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française dont l'exactitude est certifiée.

▪ Contenu de la candidature

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

LIBELLES	SIGNATURE
DECLARATION CONCERNANT LE CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL ET LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONCERNANT LES PRESTATIONS OBJET DU CONTRAT, REALISEES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES DISPONIBLES	NON

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

LIBELLES	SIGNATURE
LISTE DES PRINCIPALES PRESTATIONS EFFECTUEES AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES, INDIQUANT LE MONTANT, LA DATE ET LE DESTINATAIRE. ELLES SONT PROUVEES PAR DES ATTESTATIONS DU DESTINATAIRE OU, A DEFAUT, PAR UNE DECLARATION DU CANDIDAT	NON

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le document unique de marche européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

▪ Contenu de l'offre

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants :

- L'acte d'engagement (AE) et son annexe financière (Détail Quantitatif- DQ) dûment complétés ;
- L'attestation de visite figurant en annexe 1 du présent RC ;
- Un mémoire technique détaillant :
 - La composition de l'équipe intervenante ;
 - le matériel, l'outillage et l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché ;
 - le calendrier prévisionnel / planning ;

- les moyens mis en œuvre pour préserver la sensibilité écologique du site, et notamment pour respecter les prescriptions mentionnées dans le dossier loi sur l'eau.

Les offres seront examinées conformément aux articles R. 2152-1 à R. 2152-3 du code de la commande publique.

15. CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Date et heure limite de remise des offres : se reporter à la première page.

Les dossiers réceptionnés après la date et l'heure limites fixées de la consultation seront éliminés de l'analyse des offres.

Les offres seront transmises par voie électronique sur la plateforme marches-publics.info

Formats de fichiers acceptés :

En cas de transmission de réponse par voie électronique, les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants :

- Format bureautique propriétaire de Microsoft compatible version 2003 (.doc, .xls et .ppt),
- Format bureautique .odt, .ods et .odp
- Format texte universel (.rtf),
- Format PDF (.pdf),
- Formats images (.gif, .jpg et .png),
- Format pour les plans (.dxf et .dwg).

Copie de sauvegarde

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB) ou sur support papier.

Cette copie est transmise par voie postale ou remise en main propre à l'adresse ci-dessous, sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde », l'identification de la procédure concernée et les coordonnées de l'entreprise, à l'adresse suivante :

Asters, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie
60 avenue de Novel
74000 ANNECY

16. EXAMEN DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les offres irrégulières et inacceptables pourront faire l'objet d'une demande de régularisation dans les conditions de l'article R2152-1 du CCP, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1. Prix des prestations	40%
2. Valeur technique selon les sous-critères détaillés ci-après	60 %

16.1. Détail de calcul de la valeur technique

La valeur technique de l'offre sera évaluée sur la base du mémoire technique, qui sera lui-même analysé selon différents sous-critères rassemblés en cinq groupes :

- Moyens humains et matériels
- Organisation et planification du chantier
- Conditions d'approvisionnement et d'évacuation des fournitures et matériaux
- Conditions de suivi et de gestion
- Performances en matière de développement durable et de protection de l'environnement.

L'analyse de la valeur technique de l'offre aboutira à une notation globale sur 100 avec des poids différents selon les groupes de sous-critères (12+48+16+16+8) et sous-critères choisis.

La base de notation des sous-critères est la suivante :

- 1 (un) : très insuffisant
- 2 (deux) : insuffisant
- 3 (trois) : moyen
- 4 (quatre) : satisfaisant

Moyens humains et matériels (notation globale sur 12) :

- Composition et organigramme de l'équipe chargée du pilotage et de la coordination du chantier, qualifications et références des membres de l'équipe, y compris sous-traitant éventuel (note sur 4, coef.2) ;
- Adéquation aux prestations attendues des moyens matériels et équipements mobilisés pour l'opération (note sur 4, coef.1).

Organisation et planification du chantier (notation globale sur 48) :

- Identification/nature des zones d'installation de chantier et de stockage de matériels (note sur 4, coef.3) ;
- Méthodologie de conduite du chantier, notamment en termes d'accès à pied d'œuvre, d'enchaînement des travaux, de sécurité, de protection contre les pollutions et de propreté, de développement durable et de protection de l'environnement (note sur 4, coef.7) – **Une attention particulière sera portée à l'organisation des travaux de terrassements et la purge des espèces végétales exotiques envahissantes ;**
- Délai global et hiérarchisation dans le temps des différentes étapes d'intervention (planning), (note sur 4, coef.2).

Conditions d'approvisionnement des fournitures (notation globale sur 16) :

- Provenance et capacité à fournir les végétaux et mélanges grainiers prescrits (pépinière(s) pressentie(s), lieu de prélèvement, etc.), (note sur 4, coef.2) ;
- Méthodologie d'approvisionnement des végétaux, conditions de stockage durant le chantier (note sur 4, coef.2) ;

Conditions de suivi et de gestion (notation globale sur 16) :

- Méthodologie de suivi, de gestion et d'entretien des aménagements exécutés pour assumer les responsabilités en termes de garantie définies au sein des CCAP & CCTP (note sur 4, coef.4).

Performances en matière de développement durable et de protection de l'environnement (notation globale sur 8) :

- Attentions portées par l'entreprise au développement durable et aux enjeux environnementaux sur et en dehors du chantier (note sur 4, coef.2).

Ainsi, pour chaque candidat, les notes obtenues pour chaque sous-critère seront additionnées en vue d'obtenir une notation sur 100 avant d'appliquer un coefficient de pondération de 0,60.

16.2. Note globale

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

Note globale = (Note Financière * coefficient de pondération) + (Note Technique * coefficient de pondération).

Les candidats sont classés par note pondérée décroissante.

Des précisions pourront être demandées au candidat soit si l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit si l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de son montant d'autre part (prix unitaire, décomposition des prix forfaitaires).

17. OFFRES ANORMALEMENT BASSES

En cas de détection d'une offre anormalement basse, une demande de justification est envoyée au(x) soumissionnaire(s) concerné(s).

En fonction des réponses, l'acheteur choisit ou non de déclarer l'offre comme compétitive ou anormalement basse. Dans le dernier cas, l'offre est éliminée et n'est pas notée.

18. NEGOCIATION

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats. Toutefois, il se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-5 du code de la commande publique.

19. ATTRIBUTION DU MARCHE ET DEBUT DU MARCHE

Après avoir éliminé les offres demeurées inappropriées, irrégulières et inacceptables, le pouvoir adjudicateur procède au classement des autres offres par ordre décroissant en se fondant sur les critères mentionnés ci-dessus.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché ne devra pas être frappé par l'une des interdictions visées aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique.

A ce titre et conformément aux dispositions des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 et R. 2143-16 du Code de la commande publique :

- a) Il est accepté comme preuve suffisante attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné aux articles L. 2141-1 et L. 2141-4 du Code de la commande publique, une déclaration sur l'honneur.
- b) En outre, il est accepté comme preuve suffisante attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné à l'article L. 2141-2 du Code de la commande publique, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.

Le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement.

Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés.

En cas de non-présentation des documents énoncés ci-dessus, de manière spontanée, au stade de la remise des offres, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché sera tenu de produire lesdits documents par e-mail, dans le délai maximum de 10 jours calendaires, décompté à partir de l'émission du courrier d'intention d'attribution.

A défaut de présentation des documents précités, il ne pourra être procédé à la signature du marché. Aussi, la même demande sera réalisée auprès du candidat classé au rang inférieur.

Il sera procédé à la signature manuscrite du marché. Aussi, les offres étant déposées par voie dématérialisée, il sera demandé au(x) soumissionnaire(s) pressenti(s) pour l'attribution du marché par courriel, la transmission des pièces du marché, en double exemplaire paraphé, daté et signé par la personne dûment habilitée.

20. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires relatifs à cette consultation, les candidats devront faire parvenir en temps utile leur demande de manière électronique, exclusivement sur la plateforme de dématérialisation, sur l'URL suivante : <https://www.marches-publics.info>

Seules les demandes adressées au moins 8 jours avant la date limite de réception des offres feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur.

Une réponse sera adressée au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres aux candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation après s'être préalablement identifiés.

21. ANNEXES

21.1. ATTESTATION DE VISITE – MODELE A COMPLETER

ATTESTATION DE VISITE

OBJET DU MARCHE

Travaux de restauration hydrologique de la zone humide de l'Etang de Mandallaz et du nant des Moulins – Allonzier-la-Caille (74).

Je, soussigné(e) _____

en qualité de représentant de la structure _____

déclare sur l'honneur avoir réalisé la visite dans le cadre de la candidature au présent marché le __/__/__

Fait en un seul exemplaire,

à _____, le __/__/__

Pour le Candidat

(Nom, prénom, signature)

21.2. LOCALISATION DU SITE

